

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion ordinaire du 24 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 16 dont 0 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION

16.06.2026

N° DE LA DELIBERATION

2026-028

OBJET DE LA DELIBERATION : *Décision modificative n°1 budget DECHETERIES*

Etaient présents (16) : Christian TROADEC, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, PAUL André, PRIGENT Eric, LE GUILLOU Louis Marie, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, LALLOUET Michèle, BRABAN Tugdual, COQUIL Yvon, PICHERIT Loïc, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUCHEZ Guy.

Etaient excusés (9 dont 0 ayant donné pouvoirs) : GOUBIL Didier, FRAYSSE Alexandra, LE MOROUX Cédric, DUMONTEIL François, PAGE Anthony, LE NOUVEL Sandra, EVEN Fabrice, LE BORGNE Rollande, BOUDIAF Catherine.

Etaient absents (1) : LE DU Patrice.

Le 24 juin 2026 à 10 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président.

Vu :

le CGCT, notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

le budget primitif 2026 adopté le 4 mars 2026 ;

la nécessité d'ajuster certains crédits ;

Considérant :

que certains crédits doivent être réévalués en fonctionnement et investissement

que ces modifications n'altèrent pas l'équilibre budgétaire par section ;

Article 2 :

PROPOSE les inscriptions et modifications suivantes :

Section de fonctionnement		
Dépenses	Article comptable	Montant
Entretien matériel roulant	61551	20 000.00€
Formation	6184	15 000.00€
Contrat de prestation de service	611	25 000.00€
Recettes	Article comptable	Montant
Excédent de fonctionnement	002	482.24
Autres prestations de service	70688	59 517.76€

Article 2 :

Les ajustements ci-dessus s'équilibrent au sein de chaque section conformément à l'instruction M57.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et rendue exécutoire selon les dispositions du CGCT.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, vote et approuve la décision modificative n°1 du budget des Déchèteries.

Le Président,
Christian TROADEC

